



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 15 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 09 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Renaud VAN DUIJN, Lucie BALMET, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Christophe MILLAN, Géraldine GROSSELLI, Bruno DE CRECY, Cécile ARNAUD, Michèle ROJAS, Stéphane TONIZZO, Sandrine BOSCARO, Frédéric MAUGIRON.

Excusés : Patrick GUIGNIER, pouvoir à Frédéric MAUGIRON

Nombre de suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_01_15062026

Désignation d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du SIAJ (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Jonche) suite à la démission d'un suppléant désigné lors de la séance du 20 avril 2026

Madame le Maire rappelle la délibération n° D_08_20042026 par laquelle le Conseil municipal a désigné ses représentants au sein du SIAJ. Elle indique qu'elle a reçu la démission de Monsieur Patrick GUIGNIER de sa désignation d'un poste de suppléant et qu'il y a donc lieu de désigner un nouveau suppléant.

L'élection des délégués a lieu au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue des suffrages exprimés (donc à l'exclusion des bulletins blancs ou nuls) aux deux premiers tours et à la majorité relative des suffrages exprimés au 3ème tour. Par dérogation, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués (article L5211-7 CGCT).

Après avoir procédé à leur élection, le Conseil Municipal :

Désigne Stéphane TONIZZO – délégué suppléant

Dit que la liste des représentants de la commune au SIAJ s'établit comme suit :

Délégués titulaires : CHALLON Valérie – MARTOIA Michel – GROSSELLI Géraldine

Délégués suppléants : JODAR Elodie – MILLAN Christophe – TONIZZO Stéphane

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR

Le Maire
Valérie CHALLON

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 17 juin 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.

